

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ N°20/2024 DU 16 AVRIL 2024
PORTANT SUR LA CLÔTURE DE LA RÉGIE C.C.A.S.

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 et ses articles R. 1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances, des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements locaux,

Vu l'arrêté du 28/05/93 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 novembre 2007 autorisant le maire à créer une régie pour le CCAS,

Vu l'arrêté n°01/2008 du 14 janvier 2008 portant création de la régie de recettes pour les activités du C.C.A.S.,

Vu l'avis du comptable assignataire en date du 24 avril 2024,

Considérant que suite à la dissolution du C.C.A.S., il n'y aura plus de recette sur le régie C.C.A.S.,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La régie de recettes du C.C.A.S. est clôturée à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la régie.

ARTICLE 3 : Le Maire et le comptable assignataire de la commune de Vallorcine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire le 26/04/2024

Fait à Vallorcine le 26/04/2024

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vallorcine. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VALLORCINE' at the top and '1000 - Vallorcine' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.